Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_2026_28-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 28

Objet : Finances communales – Participation au fonds de concours pour le parc roulant au SDIS22

Le 7 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 **- Absents :** 1 **- Procurations :** 1 **– Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Jean-Luc RICHEUX ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BACHOWICZ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2025-41 en date du 7 avril 2025, le Conseil Municipal avait décidé de participer au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 uniquement sur l'exercice 2025 sur une base de 1 € par habitant, et non de 1,50 € comme proposée par le SDIS 22, soit un montant de subvention d'investissement de 772 €.

Il avait été indiqué que la Commune n'est pas là pour combler les déficits financiers du SDIS 22 et prendre le relais du Département et de l'Etat.

Le SDIS 22 sollicite de nouveau la commune pour renouveler sa participation pour l'exercice 2026 à hauteur de 1 158 € soit 1,50 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 2 voix POUR et 13 voix CONTRE,** décide de :

- **NE PAS PARTICIPER** au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur l'exercice 2026.
- **INDIQUER** que la Commune n'est pas là pour combler les déficits financiers du SDIS 22 et prendre le relais du Département et de l'Etat.

A La Landec, le 7 avril 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre BACHOWICZ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC 22600 Côtes d'Armor